

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions: 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. la ligne
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Abonnements: Tunisie et Constantine: un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

Les Poursuites contre les Syndicats d'Instituteurs

Le délai qui avait été accordé par le ministre de l'instruction publique aux syndicats d'instituteurs pour rentrer dans la légalité, en se transformant en associations, est expiré depuis deux mois. La plupart des syndicats adhérant à la Fédération extrémiste ont avisé leurs inspecteurs d'académie que, conformément à la décision du congrès de Bordeaux, ils conserveraient la forme syndicale et refusaient de se dissoudre.

Cette réponse ne laissant place à aucune équivoque, des poursuites judiciaires ont été engagées contre les administrateurs de ces syndicats illégaux. Tel est le cas, dès maintenant dans les vingt-quatre départements suivants: Nord, Loire, Cher, Doubs, Haut-Rhin, Indre-et-Loire, Morbihan, Indre, Seine-et-Marne, Alger, Maine-et-Loire, Var, Côtes-du-Nord, Savoie, Haute-Savoie, Basses-Alpes, Creuse, Ile-et-Vilaine, Seine-et-Oise, Aude, Mayenne, Charente, Charente-Inférieure et Aisne.

Les jugements sont intervenus dans deux départements. Les tribunaux correctionnels de Bourges et Tours ont condamné, par défaut, les administrateurs des syndicats du Cher et d'Indre-et-Loire à 100 francs d'amende et aux frais; ils ont en outre prononcé la dissolution des dits syndicats. Il va sans dire qu'il y aura opposition, appel puis recours en cassation.

Seuls, les Syndicats de l'Aveyron, de la Drôme, du Gard et des Basses-Pyrénées ont déféré à l'invitation gouvernementale et se sont dissous. Leurs membres se sont alors constitués en sections départementales du Syndicat national des instituteurs et institutrices qui bénéficiaient de la mansuétude de l'administration universitaire, ne paraissant pas devoir être mis en demeure de se dissoudre.

Il existe également en Tunisie depuis quelques mois une Section du Syndicat national des institutrices et instituteurs publics de France et des Colonies. Lors de la transformation de l'Amicale — œuvre à laquelle s'était attaché avec un dévouement sans borne notre excellent confrère et ami Paul Lambert — en Syndicat, il a été dit par un de ses partisans les plus résolus que « l'illégalité du nouveau groupement ne devait pas plus effrayer les membres du corps enseignant qu'elle n'avait effrayé nos gouvernements — lisez M. Flandin — qui recevaient tous les syndicats et traitaient avec eux! »

Si l'on songe que les Syndicats sont formellement interdits en Tunisie — que celui de la Presse n'a jamais été reconnu par le gouvernement Tunisien — on ne peut pas avouer plus franchement et crânement que M. Flandin manqua de l'autorité nécessaire pour administrer la Régence puisqu'il ne savait

même pas faire respecter les décrets existants ou ceux qu'il prenait et qu'il traitait avec les « hors la loi. »

C'est, dit le reste, ce que tout le monde lui reprochait tout bas quand il était ici et ce que chacun reconnaît tout haut aujourd'hui qu'il a été dévisé.

Il était trop vieux pour un poste de l'importance de Tunis.

Si on l'en a fait partir d'une façon un peu brusque malgré son mandat sénatorial et son fils sous-secrétaire d'Etat c'est qu'on n'ignorait rien de ses faiblesses venant après ses impairs cuisants pour notre amour propre national qu'il est inutile de rappeler.

Passons l'éponge sur ces deux années et regardons l'avenir sombre qui nous attend du fait de cette gestion lamentable à tous les points de vue.

BULLETIN

M. François Gallini

et les prochaines élections sénatoriales

Toute la Tunisie s'intéresse aux prochaines élections sénatoriales de la Corse tant sont grandes les sympathies dont jouit notre ami M. F. Gallini sénateur sortant, maire de Sousse et délégué à la Conférence Consultative, tout le monde fait des vœux ardents pour sa réélection.

Notre ancien confrère M. F. Angelini de Bône actuellement dans l'île de Beauté, adresse à la « Dépêche de l'Est » de cette ville les renseignements suivants, qui intéresseront nos lecteurs autant que ceux de notre confrère bônois;

On sait que la Corse comporte trois sièges sénatoriaux et que les sénateurs sortants sont MM. Gallini, Paul Doumer et Gabrielli; celui-ci qui vient d'être nommé juge à Paris ne sollicite pas le renouvellement de son mandat, et la situation actuelle est la suivante:

Une liste de conciliation avait, tout d'abord été arrêtée entre les deux groupes du parti républicain. Cette liste devait comprendre MM. Doumer et Gallini, sénateurs sortants, et M. François Coty, industriel à Paris. Mais voilà les amis de M. Landry qui dérivent aller occuper un fauteuil au Luxembourg, étant par trop nombreux le Ministre de la Marine s'est vu dans l'obligation de reprendre sa parole et de signifier à M. Doumer qu'il ne serait pas candidat sur sa liste.

M. Coty, faisant alors cause commune avec M. Doumer, se retira de la liste de conciliation, et la situation à l'heure actuelle, se précise de la façon suivante:

D'une part nous aurons la liste Landry avec comme candidats MM. Gallini, sénateur sortant, Sari, maire de Bastia; et de Casablanca ou Moretto, avocat à Bastia.

En face des amis de M. Landry se dresseront ceux de M. Gavini avec les candidatures suivantes:

MM. Doumer, sénateur sortant et Coty, industriel et Gavini, député.

Cependant une modification pourrait être apportée à cette liste. Pour donner satisfaction au désir des Ajacciens M. Gavini pourrait très

bien se retirer en faveur de M. Italianni qui fut candidat à la députation sur la liste Landry.

La lutte se présente comme devant être très chaude, elle passionne déjà les esprits, mais il paraît impossible pour le moment, de pronostiquer en faveur de l'une des deux forces en présence: Landry ou Gavini. (1)

FRANÇOIS ANGELINI.

(1) Ce n'est pas l'avis qui nous est donné par des personnes très bien renseignées qui déclarent que la liste Landry passera haut la main malgré les millions que M. Coty peut jeter à pleines mains dans la balance.

La position prise par notre ami Gallini contre le renouvellement de contrat pour deux ans à la Cie Fraissinet lui a conquis de nombreuses sympathies qui s'étaient portées sur le nom de son concurrent M. le Dr Pitti-Ferandi aux élections d'Avril dernier. Est-il besoin de dire que nous faisons des vœux ardents pour le succès de notre ami Gallini, et de sa liste.

NOS ECHOS

A quand l'interdiction de la fabrication et de la vente de la boukha.

Alors que l'absinthe et l'anisette sont prohibées on ne s'explique pas pourquoi la boukha ne subit pas le même sort.

Les boulangers protestent !...

Nous avons reçu de l'Association professionnelle des boulangers de Tunisie, une lettre recommandée que nous insérerons dans notre prochain numéro, notre correspondant de Sousse à qui nous l'avons soumise ne nous ayant pas encore envoyé les renseignements utiles pour nous permettre d'y répondre.

Nous enregistrons simplement aujourd'hui l'aveu que le bénéfice résiderait exclusivement dans la vente de pain de fantaisie qui varie suivant le type vendu qui va de 20 à 40 o/o — les petits pains.

Si des boulangeries comme celles de Martin, Duvalard et deux ou trois autres de Tunis dont la clientèle est surtout composée de familles livrent du pain pesé combien d'autres s'abstiennent de le peser ou ne travaillent que dans le pain de fantaisie et réalisent ainsi des bénéfices exagérés.

Pour les réfréner, il suffirait d'un simple petit décret prescrivant le poids de chaque type de pain dit de fantaisie et l'obligation pour les boulangers d'enfourner par parts égales le pain de consommation courante livrable au poids et ceux dits de fantaisie mais fabriqués avec la même pâte sous des formes différentes et une cuisson plus prolongée.

La crise du logement

Comment la résoudre? c'est bien simple et il n'est point besoin de chercher midi à quatorze heures. Il suffit à notre avis de prescrire à toutes les municipalités de la banlieue de recenser les locaux vides et une fois ce recensement opéré en disposer par un petit décret et les mettre moyennant un loyer raisonnable à la disposition des gens qui cherchent à se loger et ne trouvent aucun appartement à louer.

Et si le nombre des appartements vides ne suffisait pas ce qui nous paraît surprenant on pourrait encore requiescancer au moins pendant l'hiver, ceux qui sont meublés et inoccupés jusqu'à l'été?

A Rades, peut-être le nombre ne serait pas grand mais à St Germain, Hammam-Lif, La Goulette et toute la côte nord on trouverait certainement de quoi loger un millier sinon plus de familles, c'est à dire juste ce qui est nécessaire pour les « sans-logis », obligés de chercher un refuge dans des hôtels chers ou des garnis nauséabonds.

Fiançailles

Le Figaro annonce les fiançailles de Mile Yvonne Trélat, fille de Mme et de M. Trélat, président du Conseil d'Administration du Bône-Guelma, avec le chef d'escadrons breveté Jean Brugère, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, fils de l'ancien généralissime décédé, et de Mme Brugère.

Nous adressons d'autant plus volontiers nos souhaits de bonheur aux futurs époux que le général Brugère fut un ami de notre fa-

mille qu'il fréquentait assidûment alors qu'il était capitaine d'artillerie en Algérie.

La vague de baisse

La vague de baisse dont on parle tant en France n'a pas encore atteint notre rivage car les prix pratiqués sont toujours les mêmes depuis plusieurs mois; certains même ont augmenté tels ceux de la viande, des fromages, des œufs, du beurre, du poisson et autres denrées; on signale bien tout de même une baisse sur les savons — dans les fabriques, mais pas chez les marchands. Les vêtements et les chaussures, les étoffes se maintiennent à des prix très élevés.

Le pétrole lui-même qu'on nous a fait payer un franc le litre alors qu'il valait 45 francs l'hectolitre et douze sous le litre sous prétexte de constituer un fond de réserve pour pouvoir nous le vendre toujours au même prix lorsque les cours hausseraient, vient de subir lui aussi une hausse de 0,20 par litre.

Qu'est devenue alors la somme énorme encaissée depuis près de deux ans? Enigme, disparue!

Le gouvernement s'en est emparé sans doute, pour faire face aux largesses de M. Flandin, car notre résident général était très large des deniers publics, nous connaissons quelques-uns des bénéficiaires de ses largesses, nous les ferons connaître quand nous aurons un peu plus de place.

Un nouveau décret sur la presse

Nous croyons savoir que d'ordre du quai d'Orsay un nouveau décret sur la presse concernant les journaux en langue arabe et hébraïque paraîtra incessamment au J. O. T. Ce décret, calqué sur celui qui vient d'être mis en vigueur au Maroc, stipule que tout journal ou écrit périodique rédigé même en partie en langue arabe ou hébraïque ne peut être créé sans qu'un arrêté d'autorisation ne soit intervenu sur demande écrite adressée au premier ministre par le gérant. Cet arrêté est toujours révocable.

En cas d'infraction des peines de prison et d'amende sont applicables aux propriétaires et gérants et aux imprimeurs qui sont le cas échéant, responsables des amendes.

La saisie de tous les exemplaires publiés ou non peut avoir lieu par la police en cas de condamnation le jugement peut en ordonner la confiscation et la destruction.

Voilà qui promet de beaux jours pour la presse indigène, mais un sage proverbe ne dit-il pas qu'il vaut mieux prévenir que punir?

Ce décret, espérons-le, mettra fin à l'état de siège et c'est probablement dans cette éventualité, qu'il arrivera du quai d'Orsay pour donner satisfaction aux parlementaires qui l'ont demandé.

Les jeux en Tunisie

Sur l'intervention de M. le Colonel Félicici qui doit être chaudement félicité, la question des jeux au Palmarium, a été portée devant la Conférence Consultative qui a émis un vote favorable en faveur du rétablissement.

Ce vote répond au vœu unanime de la population qui ne comprend pas pourquoi des Cercles, soi-disant fermés mais où l'on entre comme dans une foire, auraient seuls le privilège de tenir baccara et d'empocher chaque soir des billets de mille alors qu'au Palmarium une partie de ces billets tomberait dans la caisse municipale qui trouverait son affectation sans cher beaucoup.

Quant aux jeux à Korbous nous sommes partisans de son maintien; Korbous étant une station thermale et comme telle doit être traitée mais nous voudrions que le gouvernement tirât un profit de cette faveur tout comme en France et que les jeux fussent exploités proprement et honnêtement; nous voudrions aussi qu'ils fussent rétablis à Hammam el Lif, autre station thermale et balnéaire et à la rigueur à la Goulette.

Nous devons aujourd'hui tirer parti de tout pour combler le déficit profond de nos caisses et il ne serait pas juste qu'on délaissât une source importante comme l'exploitation des jeux à Tunis — Korbous, Hammam el Lif et La Goulette qui peuvent aisément rapporter plusieurs millions par an, à condition de prélever 50 o/o sur la cagnotte et ils rapporteraient encore plus si le gouvernement autorisait la roulette et le trente-quarante mais ces derniers jeux le gouvernement métropolitain entend les réserver à Monaco seul et ne pas lui faire concurrence.

L'exploitation des phosphates

Nous sommes en mesure d'annoncer que des ordres très précis viennent d'être donnés par le Résident Général en vue d'activer les travaux préliminaires nécessaires à l'exploitation des phosphates d'El Bouroudj-Oued Zem dit le Petit Marocain de Casablanca.

La ligne destinée à relier les centres d'exploitation au chemin de fer militaire de Marrakeck-Casablanca va être construite immédiatement. En même temps un premier chantier d'extraction des phosphates sera ouvert.

Le Général Lytauty attache la plus haute importance à la mise en train immédiate de l'exploitation des phosphates afin de donner au plus tôt à l'agriculture métropolitaine les satisfactions qu'elle réclame en ce qui concerne les engrais marocains. On sait en effet que la fourniture de nos phosphates aux agriculteurs français a été une des conditions sine qua non du vote de l'emprunt de sept-cent-quarante millions par le Parlement.

Avant de solliciter l'autorisation d'émettre les deux-cents-quatre-vingts millions de la première tranche, le Protectorat tient à se mettre à l'abri des critiques parlementaires, en se plaçant dans la situation de celui qui a déjà commencé à réaliser quelque chose. C'est d'une bonne politique, mais qui ne doit pas inciter le Protectorat à négliger des gisements à 70 o/o au profit de gisements plus pauvres sous prétexte que l'exploitation démanderait un délai de quelques mois de plus.

A son retour du Maroc Oriental, le Résident Général se rendra à Oued-Zem pour examiner l'état actuel des travaux entrepris et décider les mesures les plus propres à leur continuation rapide.

Agenda P. L. M.

La Compagnie P. L. M. vient de publier son agenda pour 1921, publication de luxe où à côté des plus utiles renseignements, il importe de souligner la partie artistique, qui réjouit les yeux.

Avec ce nouveau volume, l'Agenda P. L. M. entre dans sa deuxième décennie. A cette occasion, il a été radicalement transformé. Non seulement on y trouvera des textes signés des plus hautes notoriétés, telles que Alfred Capus, Antoine Borrel, Louis Forest, Maurice Le Corbeiller, Georges d'Espagnès, Ed. Herriot, Gabriel Faure, Charles Loiseau, etc., mais encore on sera charmé par les hors-texte de Galbet, de Filiard, de Montagné et de Vidal, et par les compositions décoratives de Julien Lacaze, de Paul Charavel, de Montagné, etc.

L'agenda 1921 inaugure un carnet du mois des plus riches en renseignements utiles, avec 15 cartes ou topos.

Ainsi cet agenda, sous sa reliure de style, devient un véritable ouvrage de bibliothèque. Il est vendu 7 fr. chez M. Maria, inspecteur commercial du P. L. M. 3, rue Dumont-d'Urville, Alger et dans toutes les librairies de Tunisie.

Korbous

La saison a commencé le dimanche 14 novembre. L'Etablissement thermal, les hôtels et les locations d'appartements sont ouverts depuis cette date.

M. le Docteur Schoull, bien connu et très apprécié dans la population tunisienne, assure en permanence la Direction du service médical.

Les transports sont effectués, en voitures automobiles très confortables, par la maison Berliet 4 av. de Carthage.

S'y adresser pour tous renseignements.

A la Conférence Consultative

Toute la population a applaudi ferme le geste de M. le Dr Vacquier, refusant de rapporter le budget après la décision du conseil supérieur ramenant de 200 à 175 francs la taxe d'exportation des huiles votée à titre de transaction par la Conférence Consultative alors que le gouvernement demandait primitivement 300 francs par quintal.

Et ces 175 francs sont encore trouvés exagérés par les producteurs de Sfax — riches à millions — qui sont poussés à la résistance par des dé-

